April 2009

BASF
The Chemical Company

# LES FICHES DE SÉCURITE DU PRODUIT POUR L'HERBICIDE CONQUEST MÉLANGE EN RÉSERVOIR:

# CONQUEST A HERBICIDE

# +

# CONQUEST B HERBICIDE

BASF
The Chemical Company

# Fiche de données de sécurité
## CONQUEST A



## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

Société
BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence
CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Code matière: 000000136000

## 2. Composants dangereux

Non controlé par le SIMDUT

## 3. Identification des dangers

**Aperçu - Urgence**

ATTENTION: CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.
Cause une irritation des yeux.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION CUTANÉE.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.

**Effets possibles sur la santé**

**Voir l'étiquette du produit pour des recommandations de précaution supplémentaires.**

**Toxicité aiguë:**
Nocif par inhalation et par ingestion.

**Irritation:**
Irritant pour les yeux.

## 4. Premiers secours

**Indications générales:**
Les secouristes devrait porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour avoir des renseignements quant au traitement. En cas d'appel du centre antipoison ou d'un médecin, ou en cas de soins, avoir le conteneur ou l'étiquette du produit avec soi.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Température d'auto-inflammation: non auto-inflammable

**Moyens d'extinction recommandés:**
mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

**Dangers lors de la lutte contre l'incendie:**
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone,
Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

**Equipement de protection contre l'incendie:**
Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

**Autres informations:**
Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Mesures individuelles de prévention:**
Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

**Mesures de protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

**Nettoyage:**
Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Recueillir l'eau pour la jeter selon les méthodes approuvées.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation**

**Indications générales:**
LES RECOMMANDATIONS S'APPLIQUENT AUX EMPLOYÉS CHARGÉS DE LA FABRICATION, DU MÉLANGE COMMERCIAL ET DE L''EMBALLAGE. LES PERSONNES APPLIQUANT LES PESTICIDES ET LES EMPLOYÉS doivent se référer à l'étiquette du produit et au Manuel d'utilisation joints au produit pour connaître les conditions d'utilisation agricole conformément à la Norme 40 CFR sur la protection des employés EPA, section 170. Veiller à la bonne aération des locaux. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Maintenir les récipients hermétiquement clos. Protéger le contenu de l'effet de la lumière. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'air. Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence. N'ouvrir que pour son utilisation immédiate. Consommer rapidement le produit après avoir entamé un emballage. Eviter la formation d'aérosols. Eviter la formation de poussières. Fournir un moyen de contrôler les fuites et les déversements. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipientsde stockage. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le conteneur. La substance/ le produit ne peut être manipulé que par des personnes formées de manière appropriée. Eviter tout contact direct avec la substance/le produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

**Protection contre l'incendie et l'explosion:**
Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

**Stockage**

**Indications générales:**
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination. Les prescriptions des autorisations administratives et les règlementations sur le stockage doivent être respectées.

**Incompatibilité d'entreposage:**
en général: Séparer des substances non compatibles. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des textiles et des matériaux similaires.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.**

**Équipement de protection individuelle**

**RECOMMANDATIONS VISANT LES TRAVAILLEURS EN FABRICATION, EN MÉLANGE ET EN CONDITIONNEMENT.:**

**Protection respiratoire:**
Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs. Pour les situations où les concentrations dans l'air peuvent dépasser le niveau pour lequel un appareil respiratoire filtrant est efficace ou où les niveaux sont inconnus ou mettent la vie en danger, utiliser un masque facial autonome à oxygène sous pression ou un masque facial respiratoire à adduction d'air avec échappement.

**Protection des mains:**
Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

**Protection des yeux:**
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

**Vêtements de protection:**
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Etat physique: | solide |
| Odeur: | caractéristique |

| | | |
|---|---|---|
| Seuil olfactif: | Pas de données disponibles. | |
| Couleur: | blanc à gris | |
| Valeur du pH: | | non applicable, de faible solubilité |
| Point de fusion: | | non applicable |
| : | | ne s'applique pas |
| Densité apparente: | 528.6 - 592.7 kg/m3 | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): | | non applicable |
| Viscosité dynamique: | | non applicable |
| Viscosité, cinématique: | | non applicable |

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:**
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les températures extrêmes. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter toute contamination. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter le stockage prolongé.

**Produits de décomposition:**
Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées., Lors d'une sollicitation thermique prolongée des produits de décomposition peuvent être libérés.

**Corrosion des métaux:**
Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu. Non corrosif pour : acier doux

## 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Par voie orale:**
DL50/rat: 2,379 mg/kg

## 12. Informations écologiques

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Elimination du produit:**
Les déchets de pesticide sont règlementés.
Une élimination non appropriée des pesticides, des mélanges ou des résidus de rinçage des vaporisations en excès constitue une violation de la loi fédérale américaine.
Si des déchets de pesticides ne peuvent pas être jetés conformément aux instructions de l'étiquette, contacter l'Agence de contrôle des pesticides ou de l'environnement de l'État ou le représentant des déchets dangereux au Bureau régional EPA le plus proche pour obtenir des conseils.

**Elimination des emballages:**
Rincer minutieusement au moins trois fois (triple rinçage) conformément aux recommandations EPA .
Consulter les autorités d'élimination locales ou nationales pour d'autres procédures approuvées telles que le recyclage des conteneurs. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés.

## 14. Informations relatives au transport

Voir connaissement

## 15. Informations réglementaires

**Règlements fédéraux**

**Status d'enregistrement:**
DSL, CA libre / exempté

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.
**Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'informationprescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.**

## 16. Autres informations

**Se reporter à l'étiquette du produit pour le numéro d'enregistrement EPA.**


**Information - contact local**
NAFTA Product Regulations
prod_reg@basf.com


FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Fiche de données de sécurité
## CONQUEST B



## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

Société
BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence
CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Code matière: 000000063500
Formule brute: C15 H19 N3 O3
PCP# 24407

## 2. Composants dangereux

Non controlé par le SIMDUT

## 3. Identification des dangers

**Effets possibles sur la santé**

**Voir l'étiquette du produit pour des recommandations de précaution supplémentaires.**

**Toxicité aiguë:**
Relativement non toxique après une seule ingestion. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée. Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

**Irritation:**
Cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

**Sensibilisation:**
N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

## 4. Premiers secours

**Indications générales:**
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés.

**Lorsque inhalé:**
Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Aider à la respiration au besoin.

**Lorsque en contact avec la peau:**
Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

**Lorsque en contact avec les yeux:**
Tenir les yeux ouverts et rinser lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rinser.

**Lorsque avalé:**
Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Ne pas faire vomir. Si la personne est en mesure d'avaler, faire boire un verre d'eau à petites gorgées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | | |
|---|---|---|
| Point d'éclair: | | non applicable |
| Auto-inflammation: | | non applicable |
| Inflammabilité: | pas facilement inflammable | |
| Température d'auto-inflammation: | | non auto-inflammable |

**Moyens d'extinction recommandés:**
mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

**Dangers lors de la lutte contre l'incendie:**
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxyde d'azote, dioxyde d'azote, Hydrocarbons,
Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

**Equipement de protection contre l'incendie:**
Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Mesures individuelles de prévention:**
Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

**Mesures de protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

**Nettoyage:**
Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Recueillir l'eau pour la jeter selon les méthodes approuvées.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation**

**Indications générales:**
Veiller à la bonne aération des locaux. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder àune aspiration sur le lieu de travail. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Maintenir les récipients hermétiquement clos. Protéger le contenu de l'effet de la lumière. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'air. Manipuler et ouvrir les récipients avec prudence. Eviter la formation d'aérosols.

Eviter la formation de poussières. Fournir un moyen de contrôler les fuites et les déversements. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipientsde stockage. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le conteneur. La substance/ le produit ne peut être manipulé que par des personnes formées de manière appropriée. Eviter tout contact direct avec la substance/le produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

**Stockage**

**Indications générales:**
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

**Incompatibilité d'entreposage:**
en général: Séparer des substances non compatibles. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des textiles et des matériaux similaires.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.**

**Conception d'installations techniques:**
Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

**Équipement de protection individuelle**

**RECOMMANDATIONS VISANT LES TRAVAILLEURS EN FABRICATION, EN MÉLANGE ET EN CONDITIONNEMENT.:**

**Protection respiratoire:**
Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs.

**Protection des mains:**
Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

**Protection des yeux:**
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

**Vêtements de protection:**
La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Etat physique: | granulés |
| Odeur: | odeur faible |
| Seuil olfactif: | Pas de données disponibles. |
| Couleur: | havane |

| | | |
|---|---|---|
| Valeur du pH: | 3 - 3.5 | |
| Point de fusion: | | Ne peut être déterminé, la substance/le produit se décomposant. |
| Point d'ébullition: | | non applicable |
| Densité: | | non applicable |
| Densité apparente: | 560.7 - 624.78 kg/m3 | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): | | non applicable |
| Viscosité dynamique: | | non applicable |
| Viscosité, cinématique: | | non applicable |
| Solubilité dans l'eau: | | dispersible |

## 10. Stabilité et réactivité

**classe d'explosion des poussières:**
Classe d'explosion des poussières 1 (valeur Kst >0 à 200 bar m s-1) (St 1)

**Conditions à éviter:**
Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les températures extrêmes. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter toute contamination. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter le stockage prolongé. Ce produit peut former un mélange explosif si : 1. la poussière est en suspension dans l'atmosphère sous forme de nuage; ET 2. la concentration de poussière est supérieure à la limite inférieure d'explosion (LIE); ET 3. la concentration limite d'oxygène est dépassée.

**Réactions dangereuses:**
Le produit est chimiquement stable.
Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu. Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

**Produits de décomposition:**
Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées., Lors d'une sollicitation thermique prolongée des produits de décomposition peuvent être libérés.

**Décomposition thermique:**
Produits de décomposition thermique possibles:
monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxyde d'azote, dioxyde d'azote, Hydrocarbons
Le produit est stable à la température ambiante. Lors d'un dépassement de la température de décomposition, le dégagement de vapeurs toxiques est possible.

**Corrosion des métaux:**
Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

**Propriétés oxydantes:**
N'est pas un oxydant.

## 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë**

**Par voie orale:**
DL50/rat: > 5,000 mg/kg

**Inhalation:**
CL50/rat: > 6.8 mg/l / 4 h

**Par voie cutanée:**
DL50/lapin: > 2,000 mg/kg

**Irritation de la peau:**
lapin: légèrement irritant

**Irritation des yeux :**
lapin: moyennement irritant

**Sensibilisation:**
cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

## 12. Informations écologiques

**Évolution dans l'environnement et transport**

**Biodégradation:**

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à : Imazethapyr technical*

*Données relatives à : Imazethapyr technical*

**Toxicité pour l'environnement**

**Toxicité aiguë et prolongée sur poissons:**
poisson zèbre/NOEC (96 h): 19.97 mg/l

**Toxicité aiguë sur invertébrés aquatiques:**
Daphnia sp./CE50 (48 h): 58 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques:**
statique
algues vertes/CE50 (96 h): 74.4 mg/l

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Elimination du produit:**
Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

Voir connaissement

## 15. Informations réglementaires

**Règlements fédéraux**

**Status d'enregistrement:**

| | |
|---|---|
| DSL, CA | libre / exempté |

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.
**Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'informationprescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.**

## 16. Autres informations

**Se reporter à l'étiquette du produit pour le numéro d'enregistrement EPA.**


**Information - contact local**
BASF Canada Product Safety
prod_reg@basf.com


FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ